



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION
8 DÉCEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE
8 DÉCEMBRE 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **15**
VOTANTS : **19**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Douze Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE.
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT.
Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.

Absent :

- M. MARTIN.

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

**OBJET : DETR 2024
BERGES DE LA
BESBRE.**

Monsieur le Maire expose que les travaux de remise en état des Berges de la Besbre s'inscrivent dans une volonté et une nécessité de sécuriser les berges de la rivière Besbre.

Ce cours d'eau traverse la Ville de Lapalisse et est fréquenté par les habitants et les touristes. Les travaux de sécurisation s'avèrent indispensables.

Les travaux consistent en la reconstitution et la protection de la berge qui longe le Parc Floral de Lapalisse. La berge localisée à cet endroit présente une forte érosion entraînant la dégradation des lisses anti-chutes en bois. La technique retenue est la mise en œuvre d'un tunage bois et le reprofilage de la berge.

Une fois reconstituée, cette berge sera végétalisée par ensemencement d'un mélange de graines adaptées et la plantation de boutures de sol.

Le montant des travaux est évalué à 24 601 € HT.

Aussi afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de financement au titre du dispositif DETR 2024

Aussi le plan de financement serait établi ainsi :

DETR 2024 45 % : 11 070,45 €

Autofinancement : 13 530,55 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- la demande de financement au titre de la DETR 2024 pour les travaux de reprise des Berges de la Besbre.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 26 DEC. 2023

Publié ou Notifié
le : 13 DEC. 2023

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

